



Déclaration FO n°3 au CSEC du 14 février 2025

Confo doit respecter les salariés et la loi!

Conforama démontre sans cesse sa volonté de contourner la loi, bien évidemment au détriment des salariés.

Sur la tentative de mettre sur le banc d'essai une nouvelle rémunération des vendeurs, de nombreuses questions émergent:

-Conformément à la loi et aux promesses de la direction, les Organisations Syndicales devaient être convoquées en amont;

-Conformément à la loi, le CSE C devait ensuite être informé en vue d'une consultation;

-Conformément au Code Civil, toute signature d'un contrat peut être entâché d'irrégularités si le vice, le dol ou toutes formes de pressions encadre la convention. Or, force est de constater que le secret, l'interdiction d'emporter le projet à domicile du salarié ou même de le photographier avec surveillance du N+1 sur certaines régions ou méthodes d'intimidation encadrent "l'étude".

Pour **FORCE OUVRIERE**, la direction doit revenir à la raison et inviter les Organisations Syndicales à la table des négociations.

En visioconférence, le 14 février 2025